

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre générique,
tous les titres et fonctions doivent être entendus comme masculins et féminins.

Addenda aux Plans d'études de la Faculté des géosciences et de l'environnement concernant les « Passerelles entre les filières de géographie, géologie et sciences de l'environnement »

La présente directive liste les enseignements qui sont à rattraper pour l'étudiant inscrit dans le cursus du Baccalauréat universitaire ès Sciences en géosciences et environnement et qui souhaite changer de filière en cours de cursus (BSc de géosciences et environnement) ou pour l'étudiant qui souhaite changer d'orientation après le BSc (passage du BSc de géosciences et environnement au MSc).

1. Passerelles dans le cursus du BSc

Avec la base réglementaire existante, les passerelles sont possibles à la fin de la première année d'études.¹ La passerelle est accessible uniquement aux étudiants qui ont réussi la première année propédeutique.

1.1 Passage en Géographie

Les étudiants initialement inscrits en **Géologie** rattrapent les enseignements suivants :

- Géographie du cycle de l'eau I (3 crédits, semestre d'automne)
- Théorie du territoire I (3 crédits, semestre d'automne)
- Cartographie II (3 crédits, semestre de printemps)
- Méthodes quantitatives II (3 crédits, semestre de printemps)

Les étudiants initialement inscrits en **Sciences de l'environnement**, orientation Environnement naturel rattrapent les enseignements suivants :

- Géographie du cycle de l'eau I (3 crédits, semestre d'automne)
- Théorie du territoire I (3 crédits, semestre d'automne)

¹ Le Décanat de la Faculté étudie avec la Direction, la possibilité de permettre un changement de filière à la fin du premier semestre d'études.

- Cartographie II (3 crédits, semestre de printemps)

Les étudiants initialement inscrits en **Sciences de l'environnement**, orientation Environnement humain rattrapent les enseignements suivants :

- Géographie du cycle de l'eau I (3 crédits, semestre d'automne)
- Théorie du territoire I (3 crédits, semestre d'automne)

1.2 Passage en Sciences de l'environnement

Les étudiants initialement inscrits en **Géologie**, rattrapent les enseignements suivants pour l'orientation Environnement humain :

- Principes d'écologie (3 crédits, semestre de printemps)
- Géographie des ressources et population I (3 crédits, semestre d'automne)
- Sciences politiques I (3 crédits, semestre de printemps)

Les étudiants initialement inscrits en **Géologie**, rattrapent les enseignements suivants pour l'orientation Environnement naturel :

- Principes d'écologie (3 crédits, semestre de printemps)
- Excursion en environnement (2 crédits, semestre de printemps)

Les étudiants initialement inscrits en **Géographie**, rattrapent les enseignements suivants pour l'orientation Environnement humain :

- Physique générale pour sciences naturelles I (4 crédits, semestre d'automne)
- Chimie générale (4 crédits, semestre d'automne)

Les étudiants initialement inscrits en **Géographie**, rattrapent les enseignements suivants pour l'orientation Environnement naturel :

- Physique générale pour sciences naturelles I (4 crédits, semestre d'automne)
- Physique générale pour sciences naturelles II (4 crédits, semestre de printemps)
- Chimie générale (4 crédits, semestre d'automne)
- Compléments de chimie générale et analytique (4 crédits, semestre de printemps)

1.3 Passage en Géologie

Pour les étudiants initialement inscrits en **Géographie**

- Pas de passerelle possible ; l'étudiant doit faire l'ensemble du module d'orientation de géologie de la première année d'études (28 crédits ECTS)

Pour les étudiants initialement inscrits en **Sciences de l'Environnement**, orientation Environnement humain

- Pas de passerelle possible ; l'étudiant doit faire l'ensemble du module d'orientation de géologie de la première année d'études (28 crédits ECTS)

Les étudiants initialement inscrits en **Sciences de l'environnement**, orientation Environnement naturel, rattrapent les enseignements suivants :

- Camp de géologie (2 crédits, semestre de printemps – camp durant l’été)
- Travail personnel sous la direction d’un enseignant du cours Introduction aux sciences de la Terre (3 crédits)

2. Passage du BSc au MSc

2.1 Master de géographie

La Maîtrise universitaire ès Sciences (MSc) de géographie est une maîtrise consécutive du Baccalauréat universitaire ès Sciences (BSc) en géosciences et environnement de l’UNIL. Tous les titulaires d’un BSc en géosciences et environnement de l’UNIL sont donc admis sans conditions dans le MSc de géographie. Ils veillent cependant à pouvoir attester de l’acquisition des crédits d’études liés aux enseignements qui sont considérés comme des pré-requis pour suivre le cursus du MSc. Si tel n’est pas le cas, une mise à niveau, de 18 crédits ECTS au maximum, peut être requise. Ces pré-requis sont indiqués dans le Plan d’études du MSc de géographie et rappelés ici.

L’éventuelle mise à niveau est convenue avec le Comité scientifique du MSc de géographie qui veille aussi à sa mise en œuvre.

Pré-requis pour l’orientation Etudes urbaines

- Géographie urbaine I et II, 6 ECTS, automne/printemps
- Développement urbain durable I et II, 6 ECTS, automne/printemps
- Géographie des transports I et II, 6 ECTS, automne/printemps

Pré-requis pour l’orientation Environnements alpins

- Géomorphologie I et II, 6 ECTS, automne/printemps
- Climatologie I et II, 6 ECTS, automne/printemps
- Paysage et Roches I et II, 6 ECTS, automne/printemps

2.2 Master en géosciences de l’environnement

La Maîtrise universitaire ès Sciences (MSc) en géosciences de l’environnement est une maîtrise consécutive du Baccalauréat universitaire ès Sciences (BSc) en géosciences et environnement de l’UNIL. Tous les titulaires d’un BSc en géosciences et environnement de l’UNIL sont donc admis sans conditions dans le MSc en géosciences de l’environnement. Ils veillent cependant à pouvoir attester de l’acquisition des crédits d’études liés aux enseignements qui sont considérés comme des pré-requis pour suivre le cursus du MSc. Si tel n’est pas le cas, une mise à niveau, de 18 crédits ECTS au maximum, peut être requise. Ces pré-requis sont indiqués dans le Plan d’études du MSc en géosciences de l’environnement (ces pré-requis étant spécifiques à chacune des trois spécialisations offertes dans le Plan d’études du MSc en géosciences de l’environnement, ils ne peuvent être listés ici).

L’éventuelle mise à niveau est convenue avec le Comité scientifique du MSc en géosciences de l’environnement qui veille aussi à sa mise en œuvre.

2.3 Master de géologie (ELSTE)

Seuls les titulaires d’un Baccalauréat universitaire ès Sciences (BSc) en géosciences et environnement orientation **Géologie** de l’UNIL sont admis sans conditions.

Les titulaires d'un Baccalauréat universitaire ès Sciences (BSc) en géosciences et environnement orientation Géographie ou orientation Sciences de l'environnement de l'UNIL peuvent être admis sur dossier. Aucune passerelle n'est donc prévue.

2.4 Master de biogéosciences (master conjoint UNIL-UNINE)

Les titulaires d'un Baccalauréat universitaire ès Sciences (BSc) en géosciences et environnement orientation **Géologie** ou orientation **Sciences de l'environnement naturel** de l'UNIL sont admis sans conditions.

Les titulaires d'un Baccalauréat universitaire ès Sciences en géosciences et environnement orientation Géographie ou orientation Sciences de l'environnement humain de l'UNIL peuvent être admis sur dossier. Aucune passerelle n'est donc prévue.

* * *

Conseil de Faculté du 7 mai 2009



Lukas Baumgartner

Doyen